



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU LUNDI 05 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER, A. LASSUS
MM. J. BOEX, R. DECARROUX, B. DUNAND, J-P. LE JONCOUR, D. PAULME, P. COURTIN, G. VELLUZ

Absents excusés : MME V. GAUDERON
MM. M. FLOQUET, S. GAILLARD

Absents : MME C. BOURGEOIS, V. RIDREAU
M. A. HEMISSI, R. PIOUTAZ

Secrétaire de séance : M. G VELLUZ

~~~~~

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.

~~~~~

Monsieur Gaëtan VELLUZ est désigné secrétaire de séance.

~~~~~

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 avril 2025
- Délibérations :
  1. Mise à disposition de personnel communal d'Arenthon vers l'association logement formation animation, accueillir, associer, accompagner (ALFA3A) pour le centre de loisirs Pablo Neruda
  2. Approbation de la participation au financement au projet « Notre Ecole Faisons-La Ensemble » dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique
  3. Demande de sollicitation auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la fourniture d'un barnum
- Commission Urbanisme
- Rapport des commissions et groupements
- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal
- Questions et sujets divers
- Calendrier municipal

## S É A N C E

### § APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

Aucune remarque orale n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 07 avril 2025

### DÉLIBÉRATIONS

|           |                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1.</b> | <b>MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL D'ARENTHON VERS<br/>L'ASSOCIATION LOGEMENT FORMATION ANIMATION, ACCUEILLIR, ASSOCIER,<br/>ACCOMPAGNER (ALFA3A) POUR LE CENTRE DE LOISIRS PABLO NERUDA</b><br><b>Délibération n° 2025-22</b> |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le Code général de la fonction publique,  
**Vu** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,  
**Vu** le projet de convention de mise à disposition,  
**Vu** l'accord de M. LANGERON Martin,

Madame le Maire indique que M. LANGERON Martin doit réaliser des périodes de stages en vue d'obtenir son diplôme intitulé « Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur ». Pour la réalisation de ce stage, il est donc nécessaire de prévoir une mise à disposition dans une structure gérée par ALFA3A sur un poste de direction du centre de loisirs Pablo Neruda.

Madame le Maire présente la convention de mise à disposition prenant effet le 07 juillet 2025 pour une période de trois semaines, avec un temps de travail affecté à hauteur de 45 heures par semaine.

La convention précise les conditions de mise à disposition, de l'agent et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, ses conditions d'emploi dont la rémunération et les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec l'Association Logement Formation Animation, Accueillir, Associer, Accompagner et plus précisément pour le centre de loisirs Pablo Neruda,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

|           |                                                                                                                                                                                       |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2.</b> | <b>APPROBATION DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU PROJET « NOTRE ECOLE FAISONS-LA ENSEMBLE » DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE</b><br><b>Délibération n° 2025-23</b> |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Education Nationale a lancé un programme nommé « Notre école, faisons-la ensemble (NEFLE) » ayant pour objectif de soutenir l'innovation pédagogique afin d'améliorer la réussite, le bien-être des élèves et de réduire les inégalités.

Il s'agit d'une démarche qui est à l'initiative des directeurs d'établissements scolaires. Le projet doit proposer des activités en lien avec les besoins identifiés dans l'école.

Un projet a été déposé pour l'école élémentaire Benoît Chamoux sur la période 2024-2027 dont l'objectif est « la culture pour tous » avec la réalisation d'une à deux activités par an (musique, théâtre, ...).

Ce programme est doté d'un fonds national dédié nommé fonds d'innovation pédagogique géré par chaque académie. De ce fait, l'Etat s'engage à verser à la commune d'Arenthon une subvention d'un montant maximum de 7 329.80 €.

Afin de pouvoir prétendre à cette subvention une convention doit être signée avec l'Etat dont l'objet est d'organiser les modalités du soutien financier NEFLE prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique. Les fonds attribués s'inscrivant dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par la collectivité, cette dernière peut, le cas échéant, participer au financement des projets retenus en commission. Les fonds versés à la collectivité ne peuvent couvrir des dépenses de personnels.

Madame le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver la participation au financement du projet de l'école Benoît Chamoux intitulé « la culture pour tous » et de signer tous documents afférents à cette participation.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **ACCEPTE** de participer au financement du projet de l'école élémentaire Benoît CHAMOIX intitulé « la culture pour tous »,
- ✓ **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents au projet NEFLE de l'école Benoît Chamoux.

|           |                                                                                                                                           |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3.</b> | <b>DEMANDE DE SOLLICITATION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR LA FOURNITURE D'UN BARNUM</b><br><b>Délibération n° 2025-24</b> |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Madame le Maire indique au Conseil municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un nouveau dispositif destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes.

Ce dispositif permet d'obtenir gratuitement un barnum (3m x 3m), à destination exclusive des associations communales.

Ce matériel est cédé par la Région, à titre gracieux, avec pour conditions que la commune :

- S'engage à le stocker, l'entretenir, le mutualiser au maximum et le mettre à disposition des associations du territoire,
- Prend en charge son assurance et son bon état de fonctionnement,
- Se charge de le récupérer dans l'une des 12 antennes régionales réparties sur le territoire.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil de solliciter la fourniture de ce barnum auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'en faire bénéficier les associations communales.

*Le Conseil municipal après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **SOLLICITE** la fourniture d'un barnum auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à déposer une demande d'attribution du barnum auprès de la Région,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**URBANISME**

**Liste des déclarations préalables faisant l'objet d'une non-opposition :**

Monsieur ROSSAT Medhi  
45, Lotissement du Cèdre

**Abri de jardin**

Monsieur PIOUSAZ Roland  
Lieu-dit Chez Coutard

**Coupe d'arbres**

Monsieur TASSIN Pierrick  
169, Impasse des Côtes

**Pose panneaux photovoltaïques**

Monsieur AMOMO Jean-Marc  
75, Lotissement le Pré de Berny

**Pose panneaux photovoltaïques**

France GLOBAL ENERGIES  
123, Impasse des Côtes

**Pose panneaux photovoltaïques**

### **Liste des demandes d'urbanisme accordées :**

SASU MISSILIER PROJETS

**Transfert du permis de construire à SASU  
MISSILIER PROJET ET SAS SO'DYBA**

Route de Bonneville

### **Liste des demandes déposées (en cours d'instruction)**

- DP 2025/19 déposée le 17/04/2025 au nom de SAS ECONHOME pour la pose de panneaux photovoltaïques (251, Route de Montagny)
- DP 2025/20 déposée le 28/04/2025 au nom de Madame METZGER Elodie pour la pose de panneaux photovoltaïques (44, Route des Chars)
- DP 2025/21 déposée le 28/04/2025 au nom de Monsieur ORLER Nicolas pour la pose d'une pergola (297, Route du Salève)
- DP 2025/22 déposée le 28/04/2025 au nom de Monsieur SIBE-DELPORTE Laurent et Madame LOURDEZ Charlotte pour la réalisation d'une clôture (30, Chemin des Ornay)
- DP 2025/23 déposée le 28/04/2025 au nom de Madame MONDON Joanna pour la réalisation d'une clôture (17, Chemin des Champenois)
- PC 2025/04 déposé le 28/04/2025 au nom de Monsieur THABUIS Damien pour l'extension d'un bâtiment existant (330, Route de Reignier).

## **COMMISSIONS ET GROUPEMENTS**

### **§ COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS**

- Monsieur PAULME informe l'assemblée que le marché de travaux pour l'école élémentaire a été publié le 28 avril. Les entreprises peuvent répondre jusqu'au 2 juin.
- Les travaux de la salle paroissiale avancent avec la charpente qui devrait être posée le 12 mai.
- Monsieur PAULME précise que le support de la cloche a été changé dans l'église.

### **§ COMMISSION VOIRIES / RUISSELLEMENT**

- Monsieur PAULME indique que les offres ont été déposées et sont en cours d'analyse pour le giratoire de Chevilly.
- Une commission voirie a eu lieu avec un choix de 9 points à faire réaliser par EIFFAGE sur l'année 2025 dans le cadre du marché à bons de commande.

## § COMMISSION ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / MOBILITE

- Le défi mobilité des écoliers sera programmé durant toute la semaine prochaine par le SEJS en partenariat avec PROXIMITI. Des itinéraires sont prévus et les enfants doivent s'inscrire en amont pour permettre un encadrement adéquat.

Un pot d'accueil est prévu à l'école le vendredi 16 mai.

- En parallèle, le challenge mobilité de la Région aura lieu le 5 juin pour les agents et les élus.

## § COMMISSION ECOLE / JEUNESSE / SPORTS

- Monsieur PAULME indique qu'une cour temporaire doit être réalisée pour les bâtiments modulaires. Des projets d'emplacement de la cour vont être proposés aux enseignants et à la directrice du SEJS afin de décider l'emplacement définitif.

Madame COUDURIER précise qu'il faudra sécuriser la circulation des piétons et réglementer la circulation des véhicules par le biais d'un arrêté pour éventuellement condamner une partie du parking.

Madame BOEX indique qu'une voie de retournement (dans le champ) pourrait être créée afin de permettre la conservation des places situées dans la descente de la voirie.

Madame COUDURIER informe qu'une réunion publique à destination des parents d'élèves est prévue le mardi 17 juin à 18h30.

## § COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHEQUE

- Madame LASSUS précise qu'un spectacle nommé « Bib'en'Scène » est prévu le mercredi 11 juin à 18h00 à la Maison des Associations.

## § COMMISSION COMMUNICATION / BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Madame BOEX indique que les associations ont peu répondu pour le futur Echo des Iles. Les associations vont être relancées pour obtenir les dates des manifestations.

Monsieur DECARROUX indique qu'un article pour la R'Biolle sera transmis mardi prochain.

## § COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Madame COUDURIER indique qu'un transfert de compétences légal est prévu pour la compétence tourisme et notamment la gestion des offices de tourisme.

## § SYNDICAT MIXTE DE L'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS

- Madame BOEX précise qu'un bateau « élus » peut être réalisé pour le samedi 14 juin avec le SM3A.

## § SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

- Monsieur DECARROUX indique qu'une étude de recherches d'eau parasite a révélée des secteurs en mauvais état. Des travaux importants seront à prévoir ce qui implique une baisse des extensions de réseaux et travaux neufs.

## § SIVU ESPACE AQUALUDIQUE DES FORON

- Monsieur DECARROUX indique que l'ouverture au public a eu lieu ce jour.

### CALENDRIER MUNICIPAL

- ✓ Mardi 06 mai à 9h à l'ancienne salle paroissiale : Réunion de chantier (commission travaux)
- ✓ Samedi 10 mai et Dimanche 11 mai à Scientrier : Foire de la R'Biolle
- ✓ Lundi 12 mai à 18h30 en Mairie : Copil PEDT
- ✓ Mardi 13 mai à 19h00 en Mairie : Conseil communautaire
- ✓ Jeudi 15 mai à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 26 mai à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 05 juin à 18h00 en Mairie : Commission Travaux et CAO : Ouverture des plis du marché de travaux pour l'école
- ✓ Dimanche 08 juin : Brocante APE et Fête du Foot
- ✓ Mercredi 11 juin à 18h00 à la Maison des Associations : Spectacle Bib'en'Scène.
- ✓ Jeudi 12 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Vendredi 13 juin à 18h30 en Mairie : Conseil d'Ecole
- ✓ Samedi 14 juin : 30 ans du SM3A avec challenge « dragon boat » et Fête des amis de Saint Théodule
- ✓ Lundi 16 juin à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Mardi 17 juin à 18h30 à la Maison des Associations : Réunion sur les travaux de l'école à destination des parents d'élèves
- ✓ Mercredi 18 juin à 17h30 en Mairie : Commission Travaux et CAO : analyse des offres
- ✓ Samedi 21 juin : Fête de l'école
- ✓ Jeudi 26 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 30 juin à 18h00 en Mairie : Copil PEDT
- ✓ Mercredi 02 juillet à 17h30 en Mairie : Commission Travaux et CAO : analyse des offres si négociation
- ✓ Samedi 05 juillet : Pétanque du comité des fêtes
- ✓ Jeudi 10 juillet à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 21 juillet à 18h30 en Mairie : Conseil municipal

Séance levée à 19h50.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Gaëtan VELLUZ



Le Maire,  
Chantal COUDURIER



Affiché le 17 juin 2025.

